Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

académie Besançon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de
l'Organisation Scolaire

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Contrat d'objectifs tripartite 2019-2023

entre le

Lycée Polyvalent Louis Aragon de Héricourt, l'académie de Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté

Références :

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret n° 2013-895 du 4 octobre 2013 relatif à la composition et aux compétences du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement
- Circulaire n° 2015-004 du 14-1-2015 relative au contrat d'objectifs tripartite
- Convention cadre avec [la collectivité territoriale de rattachement]

Préambule

Date du dialogue stratégique : Jeudi 09 mai 2019
Réunion du conseil pédagogique : 28 mai 2019 et 8 octobre 2019
Date du dialogue de contractualisation tripartite : 13 décembre 2019
Approbation du contrat par le conseil d'administration de l'établissement : 11 février 2020

I. Parties contractantes

Le présent contrat est établi pour une durée de quatre ans entre :

➢ D'une part :
Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon
10 rue de la Convention
25030 BESANCON Cedex

➢ D'autre part :
Lycée Polyvalent Louis Aragon Héricourt
représenté par le Chef d'établissement
Pascal GUÉRITOT, Proviseur

➢ Et d'autre part :
Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté
4 Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

II. Objet du contrat

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :
•Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous lesjeunes,
•Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,
•Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification

Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique et la collectivité territoriale de

de rattachement, pour une durée de quatre ans, définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques, ainsi qu'aux priorités de la collectivité territoriale. Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif.
Le contrat d'objectif nécessite la mise en place d'indicateurs qui permettent d'apprécier la réalisation des objectifs fixés. Un programme d'actions arrêté par l'EPLE dans le cadre de son projet d'établissement, sera mis en place.

Il comprend un deux à quatre objectifs,des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

III. Rappel des principaux éléments de contexte

Le lycée polyvalent Aragon est situé en périphérie de l'Aire urbaine Belfort Montbéliard et bénéficie de la dynamique économique et démographique de cette zone. Il fait désormais partie du réseau « Aire urbaine Nord ».
Le lycée est labélisé lycée des Métiers de l'énergie et du développement durable. Il a d'excellents partenariats avec l'enseignement supérieur (IUT, URFSTGI, UTBM). Il appartient au Greta 70 Nord Franche-Comté.
Les effectifs sont stables avec 620 élèves et 30 étudiants de BTS à la rentrée 2018, soit 650 apprenants. L'internat accueille 110 élèves pour 120 places, dont 40 élèves (filles) du lycée des Huisselets grâce à un transport pris en charge par la Région.
L'établissement propose un BTS commun avec le lycée Cuvier. Les élèves de la SEP sont issus des 4 départements de l'académie, tandis que le LEGT a un recrutement sectorisé sur la Haute-Saône. La population scolaire est globalement favorisée, mais il existe un écart important entre les CSP des élèves de la voie pro et celles des élèves de la voie GT.
Dans la voie professionnelle, le lycée accueille un public mixte = scolaire et apprenti.
Sur le plan bâtimentaire, l'espace est contraint à l'externat : il manque des salles de cours et des espaces de vie pour les élèves. Le projet de construction d'un bâtiment pour la restauration scolaire permettrait de libérer de l'espace. Des travaux d'isolation seraient nécessaires au bâtiment internat. La sécurisation des lieux est également à prévoir.
Les équipes enseignantes sont stables. Le taux d'ancienneté est important.
L'équipe sur la SEP est restreinte, instable (enseignants contractuels) et doit être accompagnée dans la gestion de classe.
L'équipe des agents est vieillissante, avec de nombreuses restrictions dans les tâches à effectuer. Le taux d'agents à temps partiel est plus élevé que le taux académique.

IV. Objectifs stratégiques

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs. En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

Objectif n°1 : Accompagner davantage les élèves pour maintenir et améliorer la réussite scolaire dans la voie générale, technologique et professionnelle.

Démarche stratégique et leviers d'actions :

Prendre en compte la situation de chaque élève à son arrivée en privilégiant un suivi individuel (évaluation de seconde, accompagnement personnalisé, expertise du psychologue de l'éducation nationale).
Favoriser les liaisons pédagogiques avec les collèges du secteur particulièrement le collège Pierre et Marie Curie afin d'atténuer les ruptures entre la classe de 3ème et la classe de Seconde et de s'assurer de la continuité pédagogique des apprentissages (politique de réseau).
Promouvoir l'innovation pédagogique et particulièrement développer les outils numériques
Développer le parc informatique du lycée
S'appuyer sur la réforme du LEGT, de la voie professionnelle, de l'apprentissage et sur les plans de formation qui l'accompagnent ainsi que sur les formations sollicitées par l'établissement (FIL).

Précisez 2 à 4 Indicateurs mobilisés :

Indicateur (préciser la source)	Valeur constatée à la signature du COT	Valeur cible à 2 ans	Valeur cible à 4 ans
Réussite bac général valeur ajoutée (académique)	-6	0	+1
Réussite bac technologique valeur ajoutée (académique)	-8	0	+1
Réussite bac professionnel valeur ajoutée (académique)	-24	0	+1
Taux de réussite BTS (académique)	85	>85	>85

Objectif n°2 : *Sécuriser - Consolider les parcours particulièrement dans la voie professionnelle et les rendre attractifs et plus ambitieux en vue d'une orientation future post – baccalauréat et post – BTS.*

Démarche stratégique et leviers d'actions :

Mettre en place une dynamique d'équipe au sein de la SEP pour mieux accompagner un public en difficulté d'apprentissage
Poursuivre la formation établissement pour l'équipe de la SEP en tenant compte de ses besoins spécifiques
Poursuivre l'ouverture à l'international et l'étendre à la voie professionnelle et technologique pour encourager la mobilité des élèves
Poursuivre la communication externe sur les filières professionnelles et de technicien supérieur
S'appuyer sur le dispositif Bac +3 / Bac – 3 de l'inter réseaux Aire Urbaine Belfort Héricourt Montbéliard

Précisez 2 à 4 Indicateurs mobilisés :

Indicateur (préciser la source)		Valeur constatée à la signature du COT	Valeur cible à 2 ans	Valeur cible à 4 ans
Accès Seconde – Bac valeur ajoutée (académique)	2nde – Bac Général	-1	0	+1
	2nde – Bac Pro	-17	0	+1
Taux de passage Ter Pro – BTS (académique)		25.9	30	40
Sortie de l'établissement (académique)	en BTS, taux de sortie à l'issue de la première année	28.6	< 25	< 20
	Nombre d'élèves sortis sans solution [1] Sur LEGT et SEP	8	Tendre vers 0	Tendre vers 0
Taux de mobilités européennes ou internationales (établissement)	SEP [2]	4.2	>10	>20
	LEGT [2]	18.5	20	>20

[1] Élèves non scolarisés – non retrouvés et non suivis par la Mission Locale

[2] *Mobilités 120 élèves étudiants apprentis concernés lors de la signature du COT : Échange franco allemand (18 élèves de 1° générale) – ERASMUS + Bari (22 élèves de 1° et Terminale) – Prague (BTS 2ème année 24 étudiants) – Voyage à Londres (49 élèves de Terminale – Asturies (2 élèves de seconde) – Stages en Suisse (Bac Pro : 5 élèves)*

Objectif n°3 : Renforcer la persévérance scolaire dans le cadre d'un climat scolaire apaisé.

Démarche stratégique et leviers d'actions :

Mener une réflexion collective dans le cadre du CVL et du CESC sur le bien – être au lycée
Réfléchir sur la place de l'élève dans l'établissement et son implication dans les structures qui lui sont dédiées et également sur la place des parents au sein du lycée – mise en place d'une enquête climat scolaire.
Promouvoir l'internat comme outil de réussite scolaire qui favorise l'accès à l'autonomie.
Développer le volet éducatif du projet d'établissement en incluant l'ensemble des membres de la communauté éducative
Prévoir un espace dédié aux élèves (foyer ; lieux de détente...)

Précisez 2 à 4 Indicateurs mobilisés :

Indicateur (préciser la source)	Valeur constatée à la signature du COT	Valeur cible à 2 ans	Valeur cible à 4 ans
Taux d'absence global (établissement)	6.2	< 4	< 3
Taux d'absence SEP (établissement)	7.26	< 5	< 4
Taux de participation élections CVL (académique)	42.90	> 50	> 55
Taux de participation élections parents d'élèves (académique)	22.9	> 23	30

V. Les modalités d'évaluation du contrat d'objectifs tripartite

Le rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement présenté au conseil d'administration de l'EPLE (art L421-4 du Code de l'Education) contribue à mesurer annuellement les résultats obtenus et les objectifs atteints ou qui restent à atteindre au regard du projet d'établissement.

L'évaluation à mi-parcours s'appuie sur le dernier rapport annuel de fonctionnement de l'établissement et les plans d'actions établis annuellement.

VI. Accompagnement par l'autorité académique

Un accompagnement est prévu par les corps d'inspection et plus particulièrement par l'inspecteur référent de chaque établissement et les inspecteurs référents du réseau de l'Aire Urbaine Nord. La formation (PAF, FIL et FIR) contribue à cet accompagnement.

VII. Accompagnement de la collectivité territoriale

La région, cosignataire du contrat d'objectifs, invite les établissements à :
• mobiliser les dispositifs proposés en faveur des lycéens (projets éducatifs),
• s'inscrire dans une démarche de développement durable (écolycée et E3D) et dans ce cadre, à lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les circuits courts,
• mobiliser les outils informatiques mis en place pour développer les usages du numérique éducatif,
• renforcer les liens avec le monde de l'entreprise, pour préparer l'insertion professionnelle des élèves,
• proposer des ajustements des surfaces occupées au besoin, dans un objectif de rationalisation des locaux.
Remarque : Les demandes d'équipements ou d'adaptation de locaux qui pourraient être exprimées dans le présent contrat sont informatives. La région peut ou non y donner suite en fonction des priorités qu'elle doit définir à l'échelle de l'ensemble des établissements.

VIII. Durée du contrat

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Vesoul, le 11 février 2020

Pour l'autorité académique,

Le Recteur de l'académie
de Besançon

Jean-François CHANET

Pour la collectivité de rattachement,

La Présidente de Région
Bourgogne Franche Comté

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur des Lycées

Jean-Pierre DROUOT

Marie-Guite DUFAY

L'inspecteur d'académie –
DASEN de la Haute Saône

Liliane MÉNISSIER

Pour l'établissement
Le Proviseur

Pascal GUÉRITOT

LYCÉE L. ARAGON 70400 HÉRICOURT